

**Mathias Georges MARTINEZ**

Français, Technicien logistique  
Industrie de l'Electroménager.

24, Rue du Moulin à Vent  
FR- 69200. VENISSIEUX.

Tél : 04 78 75 15 14

Portable : 06 12 78 54 35.

E-Mail : [gm.martinez@hotmail.fr](mailto:gm.martinez@hotmail.fr)

**Vénissieux : 11 mars 2013**

**R.A.R. n°**

**URGENT.**

*(Lettre reproduite sur CD avec liens hypertextes)*

**à : Messieurs**

**Le président de la République François HOLLANDE,**

Le Premier Ministre

J.M. AYRAULT ;

Le Ministre du redressement productif

A. MONTEBOURG ;

Madame La Ministre de la justice

Christiane TAUBIRA ;

Parlementaires, Personnalités et Citoyens patriotes économiques.

**Monsieur le Président de la République**

**Madame et Messieurs les Ministres,**

Cette lettre est ici présentée avec **des liens hypertexte**. La lecture avec un seul lien hypertexte, (*Capital pour notre économie*) suit immédiatement après la signature.

Ci-joint ce CD des doubles de mes envois papier n°1, n°2, au Ministre du Redressement Productif Arnaud MONTEBOURG, additionnés de 3 pièces jointes qui ne lui étaient pas encore destinées.

[Envoi du 29-09-2012 M. à A. Montebourg et réponse 25-10-2012-\27-09-2012 1er envoi.doc](#)

[Envoi du 29-09-2012 M. à A. Montebourg et réponse 25-10-2012-\25-10-2012-Réponse1](#)

[MONTEBOURG .PDF](#)

[2ème Envoi 13-11-2012--M- et Réponse A. Montebourg\13-11-2012- envoi 2 à A.](#)

[MONTEBOURG.pdf](#)

[2ème Envoi 13-11-2012--M- et Réponse A. Montebourg\LETTRE+ PJ à N. Sarkozy 15-03-2011, sa réponse.pdf](#)

Ce CD vous est envoyé ainsi qu'à d'autres personnalités opiniâtres et profondes dans leurs réflexions.

Cette action a pour but de proposer une explication à la mort de l'industrie française par l'exemple concret du domaine de la machine à laver et une solution face aux fermetures prochaines des sites français de production de **machines à laver**. Cette solution nécessite un changement de la mentalité aux hommes politiques français à l'égard de la corruption, de la propriété intellectuelle-industrielle des inventeurs indépendants et des TPE...

La multinationale française (Thomson Electro Ménager) TEM, a manqué l'occasion extraordinaire de souscrire une licence avec la TPE (**SARL GEMA**) de MARTINEZ en 1988:  
[P026-1] [Les brevets MARTINEZP26-1. \(B1\) EP0326502-89420022 MARTINEZ.pdf](#)

Constat d'huissier sur le fonctionnement de l'invention au 22/02/1988:

[P010] [Les brevets MARTINEZP.10 Constat d'huissier de justice sur le fonctionnement de .pdf](#)

Elle a préféré suivre la stratégie de produire de façon morcelée dans le temps, sans son autorisation, ses inventions brevetées européennes. Elle a ouvert grâce aux dénis de Justice de la Justice française (1996-2004)- (2004-2005)

[P051] [Procès MARTINEZ-CIAPEM-FAGORB § Commentaires\G5-\[P051+§ n°\] TGI.pdf](#) ;  
[Cc051+§ n°] [Procès MARTINEZ-CIAPEM-FAGORB § Commentaires\G5-DB \[Cc051+§ n°\]. TGI du 29-03-1999.pdf](#) ;

[P053] [Procès MARTINEZ-CIAPEM-FAGORB § Commentaires\G5-\[P053 +§ n°\] APPEL du 21-06-2001.pdf](#) ;  
[Cc053+§ n°] [Procès MARTINEZ-CIAPEM-FAGORB § Commentaires\G5-DB-\[Cc 053 +§ n°\]. COUR D'APPEL.pdf](#) ;

[P064] [Procès MARTINEZ-CIAPEM-FAGORB § Commentaires\G5-\[P064\] Mémoire ampliatif pour CASSATION MARTINEZ .pdf](#)

[P065] [Procès MARTINEZ-CIAPEM-FAGORB § Commentaires\G5-\[P065 +§ n°\] CASSATION-31.03.2004.pdf](#) ;  
[Cc065+§ n°] [Procès MARTINEZ-CIAPEM-FAGORB § Commentaires\G5-\[Cc065 +§ n°\]- CASSATION.pdf](#) ;

Assignation en Référé 10/12/2004 -

[P070] [Procès MARTINEZ-CIAPEM-FAGORB § Commentaires\G5-\[P070\] -Assignation en Référé.10-12-2004.doc](#)

Ordonnance du Juge = Récidive de DENI DE JUSTICE et CONCUSSION:

[P072] [Procès MARTINEZ-CIAPEM-FAGORB § Commentaires\Copie de G5\[P072\] - Ordonnance référé 10-01-2005.doc](#)

...et du dépôt de bilan de la SARL GEMA abandonnée et moi-même par l'ANVAR, la série des utilisations de mes inventions sans autorisation dans des titres, aux niveaux des Offices Nationaux Européens, de l'Office Européen des Brevets (OEB),

[C700] [C700\les OBS +OPPO+RECOURS à l'OEB par MARTINEZ.doc](#) de l'OMPI et la série de contrefaçons en production par des concurrents industriels.

Cette occasion manquée, a pour conséquence logique de placer depuis 2004 (*Fin d'un procès dilatoire qui a duré 8 années*), FAGORBRANDT, en concurrence acharnée à égalité de contrefaçons, avec la concurrence européenne et asiatique.

Le groupe n'arrive pas à redresser ses finances depuis 2004, malgré deux autorisations européennes d'aides de l'Etat Français, dont l'une, **de € 31 millions**, [Tribunal UE\14- 02-2012 Annul. Décision 2009 485-CE de 31m.pdf](#) - [Tribunal UE\IP-12-842 25.07.2012 FR.pdf](#) est du même montant que la somme engagée par FAGOR (Espagne), (dont dépend FAGORBRANDT), pour la modernisation de l'usine Polonaise de WROCLAW, chargée de la production de LYON délocalisée. [Délocalisations et les Echos de Pologne\Pologne 15.07.2005 FAGOR investit 31 M€.pdf](#)  
**La France pleure sur sa ruine, mais finance ses délocalisations !**  
[Délocalisations et les Echos de Pologne\image d'une délocalisation à l'autre.pdf](#)

Incohérence : La France cofinance par contrat MARTINEZ-ANVAR en 1989 (participation de Martinez = 25%) l'Extension internationale de EP0326502 au Japon, Corée, Etats-Unis, Europe puis interrompt dès 1992, le contrat le financement, compromettant ainsi ce projet d'intérêt général et attribue en 2002, une première subvention illégale de 22,5 millions d'€ au repreneur du groupe de Moulinex-Brandt, qui depuis 1996, fabrique en contrefaçon de ce brevet Martinez, alors qu'ils a refusé officiellement de contracter une licence avec son salarié Martinez qui l'aurait pourtant mis à l'abri de la concurrence.

Je suis le prototype de l'inventeur indépendant d'une TPE, qui a breveté ses inventions pour qu'elles servent à l'emploi français et qui s'est trouvé confronté à **une mentalité collective**

**européenne** qui écrase et tente de faire disparaître le droit de Propriété Industrielle de tout inventeur n'ayant pas les moyens de fabriquer lui-même le « produit » de ses brevets d'inventions.

Pendant 20 ans, les hommes politiques ne se sont pas mêlés de contester l'usage des subventions aux multinationales. Le résultat est là : L'industrie est partie ailleurs... La situation n'est pas définitivement perdue pour la France : Elle est réversible dans le domaine de la Machine à laver, si, et seulement si un contre-pouvoir politique français s'élève à l'usage de la défense du droit de propriété industrielle de Martinez contre les lobbies infiltrés à l'INPI, à l'OEB, et dans la Commission Européenne de la Concurrence. Ce redressement nécessite un revirement de la mentalité des hommes politiques français. Il nécessite de leur part une volonté concrète par une prise en charge financière des frais juridiques de défense des brevets MARTINEZ et d'exigence d'application du « rectificatif de la Directive Européenne 2004/48/CE, pour aboutir à l'achat pour un euro symbolique, ou la réquisition des terrains et outils de travail des sites de la production française déjà ou prochainement délocalisée. (Revin ; Lyon, La Roche sur Yon, Aizenay etc...). Ceci nécessite que Martinez soit supporté financièrement aux assignations des multinationales en contrefaçons de titres auprès de l'OEB. C'est un revirement complet d'attitude ..., celui de faire pression pour que la Justice Française et Européenne exerce des jugements d'après l'Esprit de la Loi.

FAGORBRANDT, lui, exploite, depuis 1996, sans demander de titres de brevets, par des exploitations « sauvages ». La première exploitation sans autorisation en 1996 a concerné une partie du brevet de 1988, et la deuxième a débuté en décembre 2012. FAGORBRANDT exploite l'invention du brevet EP0707670 Martinez encore sous protection, qui consiste en un recyclage de la dernière eau de rinçage.

[Les brevets MARTINEZ\La dernière eau de rinçage recyclée.doc](#)

[Les brevets MARTINEZ\P49. Brevet MGM EP0707670B1.pdf](#)

Depuis 1988, pour ne pas contracter de licence avec son salarié, FAGORBRANDT a préféré attendre, s'entendre avec d'autres pour qu'ils déposent des titres en copies, quitte à ne plus être compétitif. C'est fait, il n'est plus compétitif... Les uns comme les autres copient de façon morcelée, et n'ont pas la performance des brevets de Martinez. ...

**La situation n'est (encore) pas perdue**, car les contrefaçons par les multinationales ne portent pas encore sur la totalité des inventions dans les brevets évolutifs de MARTINEZ, ce qui a rendu et rend leurs produits peu compétitifs en prix de revient par rapport à ceux de l'Asie.

Une production compétitive, telle que la propose MARTINEZ, devra obligatoirement être [Les brevets MARTINEZ\P49. Brevet MGM EP0707670B1.pdf](#) celle de ses brevets, soit, celle d'une machine à traiter le linge (d'abord), machine à **laver** principalement, **qui recycle les eaux pour réutilisation** (dernière eau de rinçage principalement), **et qui s'affranchit de la fabrication des 18 à 20 kg de lest solide**. (Suppression des coûts de fabrication et d'une centrale à béton, suppression (*chiffre Europe seulement*) de plus de **300 000 tonnes de béton et de 300 000 tonnes de CO2**, des coûts de son retraitement en fin de vie, suppression de son poids, rendant la machine légère d'autant, donc mieux exportable et dont les composants sont entièrement recyclables).

Un constat par huissier de justice, (en pièce jointe au dossier envoyé à Nicolas SARKOZY le 15/03/2011) atteste du bon fonctionnement de la machine à laver selon le premier brevet n°

EP 0 326 502 MARTINEZ, dont la protection est prolongée par les brevets évolutifs suivants : 1993 et 2001.

[2ème Envoi 13-11-2012--M- et Réponse A. Montebourg\LETTRE+ PJ à N. Sarkozy 15-03-2011, sa réponse.pdf](#)

Je constate que ma cause comme celle de tout inventeur indépendant et TPE n'a pas été défendue par une France acquise aux multinationales et aveugle à la corruption des institutions « Justice française », INPI, CCIF et maintenant OEB par les lobbies au service des actionnaires des multinationales ; ce qui concourt au conditionnement et à la mort du tissu des TPE.

Ce pouvoir politique récent (2012) peut inverser les choses qui relevaient d'une vue à court terme... qui font courir à la catastrophe l'économie et l'emploi dans l'industrie EN FRANCE...

Je viens d'engager un Recours à l'OEB contre la « division d'opposition » de l'Office Européen des Brevets, qui a rejeté le 22/10/2012, la demande de révocation du brevet EP2138625 n° 08 425 443.2 CANDY. C'est très important de pouvoir faire aboutir ce premier recours, car il mettra en cause les jugements des examinateurs de l'OEB, à propos de la production de machines à laver (gros pourvoyeur d'emplois), alors qu'on retrouve de façon évidente toutes les caractéristiques essentielles du brevet EP0707670 Martinez, dans ce brevet attaqué Candy.

Je viens d'engager un acte d'opposition à l'OEB, au brevet européen délivré EP1862584 B1 ELECTROLUX parce que lesdites activités inventives de ce document ne peuvent être réalisées qu'avec les caractéristiques essentielles protégées des brevets MARTINEZ. C'est aussi très important d'avoir gain de cause, car le demandeur est le producteur du site français à REVIN (Ardennes), dont la production doit être délocalisée dans les 2 ans. **La révocation du brevet obligerait ELECTROLUX à ne pas produire son brevet, ni en France, ni en Pologne, ni ailleurs dans l'Europe. Cela l'obligerait à prendre une licence avec MARTINEZ qui serait conditionnelle à une production française...**

Il suffira dans un premier temps, de lire les doubles des documents, de regarder les « observations » et « oppositions » « le recours » dans le document joint [C700] pour percevoir les corruptions...

[C700] [C700\les OBS +OPPO+RECOURS à l'OEB par MARTINEZ.doc](#)

Si l'Etat prévoit et défend les droits et la sécurité des citoyens français à l'étranger, il peut prétendre à la même application dans la communauté européenne ;

Aussi, une proposition de loi n° 294 a été présentée au Sénat par le Sénateur Jean Louis MASSON ; Cette loi anticorruption **est l'outil juridique indispensable d'intérêt général** qu'il nous manque pour le redressement de l'essor économique de la France dans une gestion saine où l'on ne devra plus confondre la mission de fonction élective avec l'idéologie unique des intérêts privés.

[Sénat. Proposition de loi anticorruption\Copie de Proposition-de-loi-au-Sénat1.pdf](#)

J'engage tout lecteur à faire table rase des arguments (sans base légale) des contrefacteurs et des institutions et d'établir son propre jugement à partir de la CBE (Convention de Brevet Européen), des Articles et Règlements Européens, de la DIRECTIVE de l'OEB de Juin 2012.

[Directives OEB\Rectificatif Directive 2004.48.CE.pdf](#)

N'hésitez pas à me contacter pour tout supplément d'explications et tout problème d'accès aux éditions de l'OEB, grâce auxquelles vous aurez accès à d'autres documents tant de l'affaire initiale française MARTINEZ/ CIAPEM-FAGORBRANDT Lyon, qu'aux litiges de brevetabilité des brevets européens décernés par l'OEB.

J'aimerais avoir un accusé de réception, si bref soit-il pour me faire part de vos réactions.

J'aimerais savoir si c'est une utopie que de vouloir faire appliquer le droit du Code de la Propriété Industrielle aux inventeurs indépendants et aux TPE, si je suis dans l'utopie, de vouloir faire profiter de mes inventions encore protégées à l'emploi français plutôt qu'à l'emploi Polonais par ailleurs exploité, si j'ai été dans l'utopie d'avoir conçu une machine où l'eau d'alimentation de la cuve circule à travers (et remplit) des réservoirs qui peuvent assurer un stockage pour une utilisation et réutilisation ultérieure en même temps qu'ils peuvent maintenir le même poids d'eau que celui du lest solide nécessaire à la fonction de lestage-stabilisation-par-matière pesante de la machine pendant l'essorage... Le maintien des droits français et de nouveaux dépôts de brevets ne peuvent attendre par devoir et sous votre responsabilité engagée par la présente.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Ministres, l'expression de mes sentiments respectueux et vous souhaite une bonne lecture fouillée déjà abordée depuis septembre 2012 pour le meilleur emploi en urgence.

**Mathias Georges MARTINEZ**

**P.J. : 1 CD**

../...

**Mathias Georges MARTINEZ**

Français, Technicien logistique  
Industrie de l'Electroménager.

24, Rue du Moulin à Vent  
FR- 69200. VENISSIEUX.

Tél : 04 78 75 15 14

Portable : 06 12 78 54 35.

E-Mail : [gm.martinez@hotmail.fr](mailto:gm.martinez@hotmail.fr)

**Vénissieux : 11 mars 2013**

**R.A.R. n°**

**URGENT.**

*(Un seul lien Hyper texte)*

à : **Messieurs**

**Le président de la République François HOLLANDE,**

Le Premier Ministre

Le Ministre du redressement productif

Madame La Ministre de la justice

Parlementaires, Personnalités et Citoyens patriotes économiques.

J.M. AYRAULT ;

A. MONTEBOURG ;

Christiane TAUBIRA ;

**Monsieur le Président de la République**

**Madame et Messieurs les Ministres,**

Ce CD vous est envoyé ainsi qu'à d'autres personnalités opiniâtres et profondes dans leurs réflexions. Cette lettre est ici avec seulement **un lien hypertexte** fonctionnel en CD.

Ce CD contient les doubles de mes envois papier n°1, n°2, au Ministre du Redressement Productif Arnaud MONTEBOURG, additionnés de 3 pièces jointes qui ne lui étaient pas encore destinées.

Cette action est une explication à la mort de l'industrie française par l'exemple concret du domaine de la machine à laver. Je propose une solution face aux fermetures prochaines des sites français de production de **machines à laver**. Cette solution nécessite un changement de la mentalité des responsables politiques français à l'égard de la corruption, de la propriété intellectuelle-industrielle des inventeurs indépendants et des TPE...

La multinationale française (Thomson Electro Ménager) TEM, a manqué l'occasion extraordinaire de souscrire une licence avec la TPE (**SARL GEMA**) de MARTINEZ en 1988: [P026-1] [G:\Envoi du 11 mars 2013 à Président F. Hollande et Ministres\Les brevets MARTINEZ\P26-1. \(B1\) EP0326502-89420022 MARTINEZ.pdf](#) Constat d'huissier sur le fonctionnement de l'invention au 22/02/1988: [P010]

Elle a préféré suivre la stratégie de produire de façon morcelée dans le temps, sans mon autorisation, mes inventions brevetées européennes. Elle a ouvert, grâce aux dénis de Justice de la Justice française (1996-2004)- (2004-2005) [P051] ; [Cc051+§ n°] [G:\Envoi du 11 mars 2013 à Président F. Hollande et Ministres\Procès MARTINEZ-CIAPEM-FAGORB § Commentaires\G5-DB \[Cc051+§ n°\]. TGI du 29-03-1999.pdf](#) ; [P053] ; [Cc053+§ n°] ; [P064] ; [P065] [G:\Envoi du 11 mars 2013 à Président F. Hollande et Ministres\Procès MARTINEZ-CIAPEM-FAGORB § Commentaires\G5-\[P065 +§ n°\] CASSATION-31.03.2004.pdf](#) ; [Cc065+§ n°] - [P070] ; [P072] et au dépôt de bilan de ma SARL GEMA abandonnée et moi-même par l'ANVAR, la série des utilisations de mes inventions sans autorisation dans des titres accordés par les Offices Nationaux Européens, l'Office Européen des Brevets (OEB) [C700] , l'OMPI et la série de contrefaçons en production par des multinationales.

Cette occasion manquée, a pour conséquence logique de placer depuis 2004 (date de fin du procès dilatoire de 8 années), FAGORBRANDT, en concurrence acharnée à égalité de contrefaçons, avec la concurrence européenne et asiatique.



Le groupe n'arrive pas à redresser ses finances depuis 2004, malgré deux autorisations européennes d'aides de l'Etat Français, dont l'une, **de € 31 millions**, est du même montant que la somme engagée par FAGOR (Espagne), (dont dépend FAGORBRANDT), pour la modernisation de l'usine Polonaise de WROCLAW, chargée de la production délocalisée de LYON.

**La France pleure sur sa ruine, mais finance ses délocalisations !**

**Incohérence** : La France cofinance par contrat ANVAR-MARTINEZ en 1989 (75% - 25%) l'Extension internationale de EP 0326502 au Japon, Corée, Etats-Unis, Europe. Dès 1992, elle interrompt le contrat de financement, compromettant ainsi ce projet d'intérêt général français et attribue en 2002, une première subvention illégale de 22,5 millions d'€ au repreneur du groupe de Moulinex-Brandt, alors que depuis 1996, il était assigné par moi, en procès pour contrefaçon devant la Justice Lyonnaise. Le résultat du procès en 2004 légalise la disposition de mes inventions sans autorisation, pour FagorBrandt mais aussi pour les concurrents. La multinationale a gagné le procès mais se trouve à pieds d'égalité avec la concurrence internationale...

Je suis le prototype de l'inventeur indépendant d'une TPE, qui a breveté ses inventions pour qu'elles servent à l'emploi français et qui s'est trouvé confronté à **une mentalité collective européenne** qui écrase et tente de faire disparaître le droit de Propriété Industrielle de tout inventeur n'ayant pas les moyens de fabriquer lui-même le « produit » de ses brevets d'inventions.

Pendant 20 ans, les hommes politiques ne se sont pas mêlés de contrôler l'usage des subventions françaises aux multinationales. Le résultat est là : L'industrie est partie ailleurs... La situation n'est pas définitivement perdue pour la France : Elle est réversible dans le domaine de la Machine à laver, si, et seulement si un contre-pouvoir politique français s'élève à l'usage de la défense du droit de propriété industrielle de Martinez contre les lobbies infiltrés à l'INPI, à l'OEB, et dans la Commission Européenne de la Concurrence.

Ce redressement nécessite un revirement de la mentalité des responsables politiques français. Il nécessite de leur part une volonté concrète par une prise en charge financière des frais juridiques de défense des brevets MARTINEZ et d'exigence **d'application du « rectificatif de la Directive Européenne 2004/48/CE, pour aboutir à l'achat pour un euro symbolique, ou la réquisition des terrains et outils de travail des sites de la production française déjà ou prochainement délocalisée.** (Revin ; Lyon, La Roche sur Yon, Aizenay etc...). Ceci nécessite que Martinez soit supporté financièrement aux assignations des multinationales en contrefaçons de titres auprès de l'OEB. C'est un revirement complet d'attitude ..., celui de faire pression pour que la Justice Française et Européenne exerce des jugements d'après l'ESPRIT DE LA LOI.

FAGORBRANDT, lui, exploite, depuis 1996, sans demander de titres de brevets, par des exploitations « sauvages » : La première exploitation sans autorisation en 1996 a concerné la revendication 5 d'EP 0326502 de 1988, et la deuxième a débuté en avril 2012 et concerne le brevet EP0707670 de 1994 Martinez encore sous protection, qui consiste en un recyclage de la dernière eau de rinçage. [P049].

<G:\Envoi du 11 mars 2013 à Président F. Hollande et Ministres\Les brevets MARTINEZ\P49. Brevet MGM EP0707670B1.pdf>

Depuis 1988, pour ne pas contracter de licence avec moi, FAGORBRANDT a préféré attendre, s'entendre avec d'autres pour qu'ils déposent des titres en copies, quitte à ne plus être

compétitif. C'est fait, il n'est plus compétitif... Les uns comme les autres copient de façon morcelée, et n'ont pas la performance des brevets de Martinez. ...

**La situation n'est (encore) pas perdue**, car les contrefaçons par les multinationales ne portent pas encore sur la totalité des inventions dans les brevets évolutifs de MARTINEZ, ce qui a rendu et rend leurs produits peu compétitifs en prix de revient par rapport à ceux de l'Asie.

Une production compétitive, telle que je la propose, devra obligatoirement être celle de mes brevets, soit, celle d'une machine à traiter le linge (d'abord), machine à **laver** principalement, **qui recycle les eaux pour réutilisation** (dernière eau de rinçage principalement), **et qui s'affranchit de la fabrication des 18 à 20 kg de lest solide**. (Suppression des coûts de fabrication et d'une centrale à béton, suppression (*chiffre Europe seulement*) de plus de **300 000 tonnes de béton et de 300 000 tonnes de CO<sub>2</sub>**, des coûts de son retraitement en fin de vie, suppression de son poids, rendant la machine légère d'autant à vide, donc mieux exportable et dont les composants sont entièrement recyclables).

Un constat par huissier de justice, [en pièce jointe du dossier envoyé à Nicolas SARKOZY le 15/03/2011 et copies à Arnaud MONTEBOURG (2<sup>ème</sup> envoi)] atteste du bon fonctionnement de la machine à laver selon le premier brevet n° EP 0 326 502 MARTINEZ, dont la protection est prolongée par les brevets évolutifs suivants : 1993 et 2001.

Je constate que ma cause comme celle de tout inventeur indépendant et TPE n'a pas été défendue par une FRANCE acquise aux multinationales et aveugle à la corruption des institutions « Justice française », INPI, CCIF et maintenant OEB par les lobbies au service des actionnaires des multinationales ; Ce phénomène concourt au conditionnement et à la mort du tissu des TPE.

Ce pouvoir politique récent (2012) peut inverser les choses qui relevaient d'une vue à court terme... qui font courir à la catastrophe l'économie et l'emploi dans l'industrie EN FRANCE...

Je viens d'engager un Recours à l'OEB contre la « division d'opposition » de l'Office Européen des Brevets, qui a rejeté le 22/10/2012, la demande de révocation du brevet EP2138625 n° 08 425 443.2 CANDY. C'est très important de pouvoir faire aboutir ce premier recours, car il mettra en cause les jugements des examinateurs de l'OEB, à propos de la production de machines à laver (gros pourvoyeur d'emplois), alors qu'on retrouve de façon évidente toutes les caractéristiques essentielles du brevet EP0707670 Martinez, dans ce brevet attaqué Candy.

Je viens d'engager un acte d'opposition à l'OEB, au brevet européen délivré EP1862584 B1 ELECTROLUX parce que lesdites activités inventives de ce document ne peuvent être réalisées qu'avec les caractéristiques essentielles protégées des brevets MARTINEZ. C'est aussi très important d'avoir gain de cause, car le demandeur est le producteur du site français à REVIN (Ardennes), dont la production doit être délocalisée dans les 2 ans. **La révocation du brevet obligerait ELECTROLUX à ne pas produire son brevet, ni en France, ni en Pologne, ni ailleurs dans l'Europe. Cela l'obligerait à prendre une licence avec MARTINEZ qui serait conditionnelle à une production française...**

Il suffira dans un premier temps, aux lecteurs, de lire les doubles des documents, de regarder les « observations » et « oppositions » « le recours » dans le document joint [C700] pour percevoir les corruptions sur le territoire Europe...



Si l'Etat prévoit et défend les droits et la sécurité des citoyens français à l'étranger, il peut prétendre à la même application dans la communauté européenne ;

Aussi, une proposition de loi n° 294 a été présentée au Sénat par le Sénateur Jean Louis MASSON ;

**Cette loi anticorruption est l'outil juridique indispensable d'intérêt général qu'il nous manque pour le redressement de l'essor économique de la France dans une gestion saine où l'on ne devra plus confondre la mission de fonction élective avec l'idéologie unique des intérêts privés :**

[Sénat. Proposition de loi anticorruption\Copie de Proposition-de-loi-au-Sénat1.pdf](#)

J'engage tout lecteur à faire table rase des arguments (sans base légale) des contrefacteurs et des institutions et d'établir son propre jugement à partir de la CBE (Convention de Brevet Européen), des Articles et Règlements Européens, de la DIRECTIVE de l'OEB de Juin 2012.

N'hésitez pas à me contacter pour tout supplément d'explications et tout problème d'accès aux éditions de l'OEB, grâce auxquelles vous aurez accès à d'autres documents tant de l'affaire initiale française MARTINEZ/ CIAPEM-FAGORBRANDT Lyon, qu'aux litiges de brevetabilité des brevets européens décernés par l'OEB.

J'aimerais avoir un accusé de réception, si bref soit-il pour me faire part de vos réactions.

J'aimerais savoir si c'est une utopie que de vouloir faire appliquer le droit du Code de la Propriété Industrielle aux inventeurs indépendants et aux TPE, si je suis dans l'utopie, de vouloir faire profiter de mes inventions encore protégées à l'emploi français plutôt qu'à l'emploi Polonais par ailleurs exploité, si j'ai été dans l'utopie d'avoir conçu une machine où l'eau d'alimentation de la cuve circule à travers (et remplit) des réservoirs qui peuvent assurer un stockage pour une utilisation et réutilisation ultérieure en même temps qu'ils peuvent maintenir le même poids d'eau que celui du lest solide nécessaire à la fonction de lestage-stabilisation-par-matière pesante de la machine pendant l'essorage... Le maintien des droits français et de nouveaux dépôts de brevets ne peuvent attendre par devoir et sous votre responsabilité engagée par la présente.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Ministres, l'expression de mes sentiments respectueux et vous souhaite une bonne lecture fouillée déjà abordée depuis septembre 2012 pour un redressement de l'emploi en industrie.

**Mathias Georges MARTINEZ**

**PS : L'industrie de l'électroménager représente un marché international non négligeable en millions de tonnes d'acier nécessaires à la remise en marche de nos hauts fourneaux actuellement en peine...**

**Copies à :**

Monsieur le Sénateur Jean Louis MASSON

Monsieur le Sénateur Guy FISCHER

'ANTICOR'

'ANTICOR'

Mme la présidente

Catherine LE GUERNEC ;

“ “ “  
Mr le président Jean-Pierre GUI  
Monsieur le Juge ALPHEN Président d'honneur ANTICOR;  
'MEDIAPART' Monsieur Edwy PLENEL  
Parlementaires, Personnalités et Citoyens patriotes économiques.

*Mes actions ultérieures auprès d'Arnaud MONTEBOURG du premier Ministre et du  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE vous seront également envoyées.*

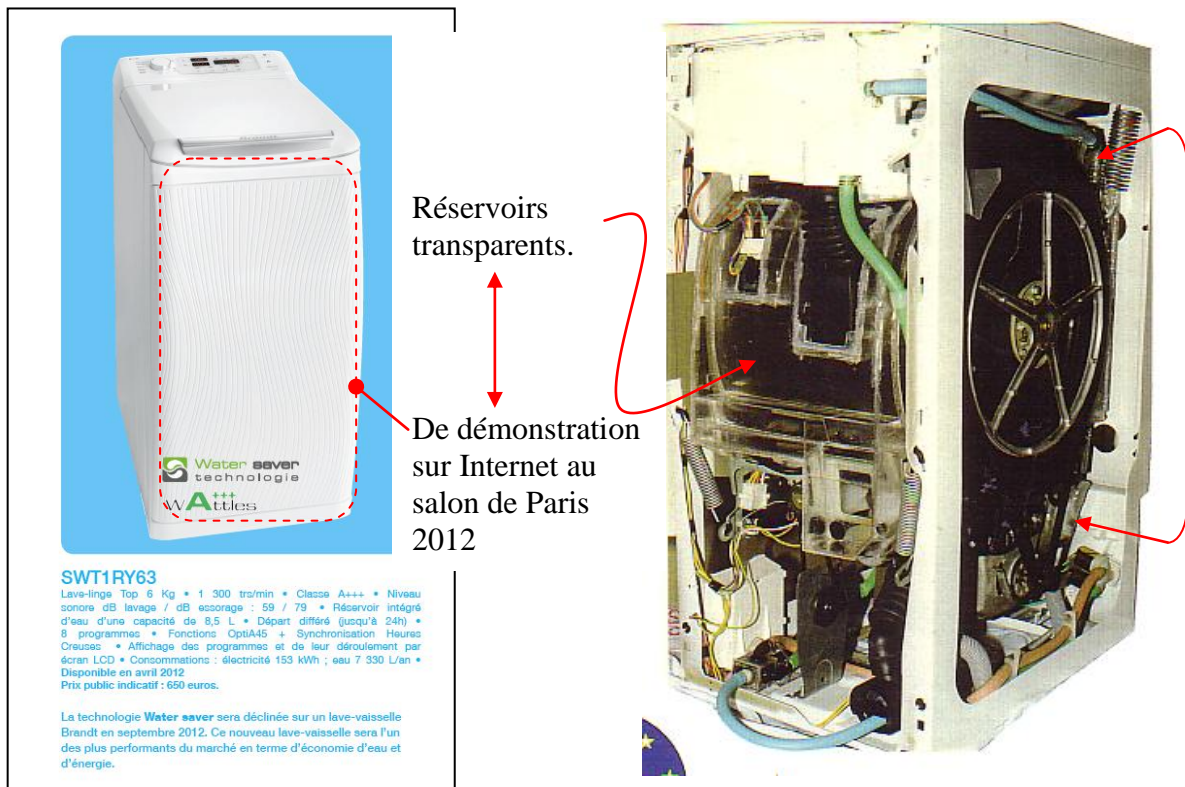
### POT POURRI

Un troisième brevet est en cours, bloqué -gelé à l'OEB... PARCE QU'IL MET EN  
EVIDENCE MES DROITS sur mon deuxième brevet contrefait ;

Ce que l'on trouve sur internet :

**BRANDT \*\*\*Water Saver : \*\*\*Grand Prix "Environnement" \*\*\*Innovation  
Paris 2012 :**

[http://www.dailymotion.com/video/xqkqe6\\_brandt-water-saver-grand-prix-environnement-innovation-paris-2012\\_tech#.UTGiwR02kp3](http://www.dailymotion.com/video/xqkqe6_brandt-water-saver-grand-prix-environnement-innovation-paris-2012_tech#.UTGiwR02kp3)



**A gauche :** La machine de démonstration \*\*\*Water Saver \*\*\*Grand prix environnement FagorBrandt avec le réservoir MARTINEZ ; **A droite :** Le prototype MARTINEZ avec réservoirs transparents AV et AR, breveté MARTINEZ, utilisé par FagorBrandt.

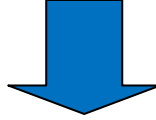
### Reprise de Fagor-Brandt par un industriel isérois (Lyon

[http://www.dailymotion.com/video/xhxjir\\_reprise-de-fagor-brandt-par-un-industriel-iserois-lyon\\_news#.UTzQbB3EIp0](http://www.dailymotion.com/video/xhxjir_reprise-de-fagor-brandt-par-un-industriel-iserois-lyon_news#.UTzQbB3EIp0)

**Très Grave** pour les salariés, notre savoir-faire saboté, et la mort programmée de l'industrie française de l'Electroménager. Le dépôt de bilan de FagorBrandt sera-t-il provoqué volontairement pour fabriquer ailleurs par le groupe BRANDT ?

[http://www.dailymotion.com/video/xwtakb\\_l-inquietude-des-salaries-de-l-usine-sitl\\_news#.UTzOJB3EIp1](http://www.dailymotion.com/video/xwtakb_l-inquietude-des-salaries-de-l-usine-sitl_news#.UTzOJB3EIp1)

## Et ELECTROLUX à REVIN dans les ARDENNES...



*Seulement un échantillon de la misère qui s'installe... et l'économie qui plonge ! (MARTINEZ)*

**Les maires ardennais poussent un coup de gueule**

4'56''

02-07-2010

[http://www.dailymotion.com/video/xdwexq\\_les-maires-ardennais-poussent-un-co\\_news?ralg=meta2-only#from=playrelon-8](http://www.dailymotion.com/video/xdwexq_les-maires-ardennais-poussent-un-co_news?ralg=meta2-only#from=playrelon-8)

**19' 32'' Electrolux, Revin et l'Austérité**

[http://www.dailymotion.com/video/xv3vji\\_electrolux-revin-et-l-austerite\\_news?search\\_algo=2#.UTzTLx3EIp0](http://www.dailymotion.com/video/xv3vji_electrolux-revin-et-l-austerite_news?search_algo=2#.UTzTLx3EIp0)

15-11-2012

**Charleville : Les Ardennais venus manifester pour soutenir les ouvriers d'Electrolux** official

2' 13''

23-10-2012

[http://www.dailymotion.com/video/xujly3\\_charleville-les-ardennais-venus-manifester-pour-soutenir-les-ouvriers-d-electrolux\\_news#.UTzUZR3EIp0](http://www.dailymotion.com/video/xujly3_charleville-les-ardennais-venus-manifester-pour-soutenir-les-ouvriers-d-electrolux_news#.UTzUZR3EIp0)

Fait à Vénissieux le : 11Mars 2013.